

SIEPEA DU PAYS DE GLANE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : BA-2024 avec 4 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 10/04/2024

Objet : Budget Annexe SIEPEA ÉNERGIE

Nature : Documents budgétaires et financiers

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 11/04/2024 Agent de transmission : Nathalie FONTAINE

Acte : DBU__0004__BP__2024.xml

Annexes :

1 - BP2024_BUDGET ANNEXE.pdf

2 - Fiche signature BA 2024.PDF

3 - Note explicative BA.PDF

4 - Délibération n°D014-2024.PDF

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-258728674-20240410-BA-2024-BF

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 11/04/2024

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-huit heures trente.
Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Veyrac,
sous la présidence de Madame Nathalie FONTAINE, Présidente.
Date de la convocation : 28 mars 2024

En exercice	8
Présents	8
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0

PRÉSENTS : Nathalie FONTAINE, Thierry LACHAISE, Philippe MAZIÈRE, Catherine CASIMIR, Cécile FOUGERAS, Charlotte GUÉRET, Cécile LAGRANGE, Gabrielle LAVILLARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Philippe MAZIÈRE

**Objet : BUDGET ANNEXE SIEPEA ÉNERGIE
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Considérant la présentation du budget primitif tel que ci-dessous durant la séance en date du 10 avril 2024, il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur celui-ci :

	DÉPENSES	RECETTES
Section d'exploitation :	600,00 €	600,00 €
Section d'investissement :	100 201,27 €	100 201,27 €
TOTAL :	100 801,27 €	100 801,27 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

Article unique : Approuve le Budget Primitif 2024 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

	DÉPENSES	RECETTES
Section d'exploitation :	600,00 €	600,00 €
Section d'investissement :	100 201,27 €	100 201,27 €
TOTAL :	100 801,27 €	100 801,27 €

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le : 11 AVR. 2024
Publication ou Notification le : 11 AVR. 2024

**POUR EXTRAIT CONFORME
Veyrac, le 11 avril 2024**

**LA PRÉSIDENTE
Nathalie FONTAINE**

